



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2015

Date de transmission en Préfecture :

Date de la convocation : 15 juin 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Sont présents :

M. PANCHER, Maire ; M. HAUET, Adjoint au Maire ; Mme JOLY, Adjointe au Maire ; Mme CHAMPION, Adjointe au Maire ; M. LEMOINE, Adjoint au Maire ; Mme BOUCHOT, Adjointe au Maire ; M. DUFFOURC, Adjoint au Maire ; Mme EL HAOUTI, Adjointe au Maire ; M. GONZATO, Adjoint au Maire ; Mme BOIDIN, Adjointe au Maire ; M. COLLIN, Conseiller Municipal ; Mme DILLMANN, Conseillère Municipale ; M. FRANZ, Conseiller Municipal ; Mme HIBOUR, Conseillère Municipale ; Mme TANI, Conseillère Municipale ; M. COLLIGNON, Conseiller Municipal ; M. ANDRIAMIHARISOA, Conseiller Municipal ; M. MINETTO, Conseiller Municipal ; Mme CABART, Conseillère Municipale ; Mme JAQUET, Conseillère Municipale ; M. CORRIER, Conseiller Municipal ; Mme TSAGOURIS, Conseillère Municipale ; M. AYNES, Conseiller Municipal ; Mme ANDRE, Conseillère Municipale ; M. SAHIN, Conseiller Municipal ; M. GRAVIER, Conseiller Municipal ; M. LATOUR, Conseiller Municipal

Sont excusés avec pouvoir de vote :

M. DELVERT par pouvoir à M. HAUET, Mme SCHERER par pouvoir à M. MINETTO, Mme GERARDIN par pouvoir à Mme EL HAOUTI, Mme OUDIN par pouvoir à M. FRANZ

Sont absents :

M. BROGGINI, Mme GROSS

Secrétaire de Séance :

Arthur ANDRIAMIHARISOA



VALIDATION DE LA FAISABILITÉ DE L'INSTALLATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE SUR LE STADE JEAN BERNARD

2015_06_25_9
DLF

Dans la perspective de moderniser et de mettre en conformité ses installations sportives, la commune a missionné le Cabinet ISC/PRISME INGENIERIE afin de conduire une étude de faisabilité portant sur la requalification du complexe sportif de la Côte Sainte-Catherine et l'implantation d'un terrain synthétique de football.

S'appuyant sur une phase de concertation avec le club de football, les travaux du Cabinet ont permis de dégager un certain nombre de propositions d'implantation et de dimensionnement de cet équipement sportif spécifique, assorties d'options de remise à niveau des terrains de football existants.

Il est rappelé que l'objectif principal visé était de doter le club d'un terrain de niveau 3 exigé pour les compétitions de CFA, l'actuelle homologation du stade Jean Bernard ne permettant pas au BFC d'accéder à ce niveau.

A ce stade, l'étude de faisabilité et les différents échanges avec le club et les instances fédérales permettent de valider les principes suivants :

- choix d'implanter le terrain synthétique dans l'enceinte du stade Jean BERNARD, ce qui permet au club de recentrer les activités sur un seul site,

- prise en compte de la possibilité d'implanter un terrain synthétique sur le terrain stabilisé actuel, avec des dimensions conformes au niveau 6 de la FFF, adaptées pour les entraînements toutes catégories et les compétitions des catégories jeunes,

- volonté de conforter le terrain d'honneur, dédié à la compétition, en réalisant un traitement de fond de reprise de la structure et du drainage, en augmentant la surface de jeu et en ajoutant un système d'éclairage pour le qualifier au niveau 3 FFF, permettant l'accueil de compétitions de niveau CFA avec des rencontres en soirée.

Par ailleurs, en relation avec la police de l'eau, des aménagements (digues et vannage) sont proposés.

L'étude de faisabilité permet de présenter un budget prévisionnel de l'opération, susceptible d'évoluer en fonction de l'étude de maîtrise d'œuvre à conduire, des options retenues et des financements possibles,

Stade Jean BERNARD	
Protection risque inondation (hors crues de référence)	175 000 €
réhabilitation terrain d'honneur + homologation niveau 3	515 000 €
Création terrain synthétique niveau 6	690 000 €
Éclairage terrain d'honneur	250 000 €
Éclairage terrain annexe	150 000 €
Maîtrise d'œuvre + missions (15%)	267 000 €
Total HT	2 047 000 €
TVA 20 %	409 400 €
TOTAL TTC	2 456 400 €

Outre ces investissements dédiés, à titre principal, à la pratique du football avec un club résident figurant au sommet de l'élite meusienne, notre PPI viendra compléter ce projet par des investissements sur ce site nécessaires à la pratique de l'athlétisme, la construction d'un terrain synthétique sur l'actuel stabilisé impliquant de déplacer l'aire de lancer du disque.

Financements possibles (susceptibles de modifications en fonction de l'évolution des programmes d'intervention des partenaires avec l'objectif de limiter l'autofinancement à 30 ou 40 % compte tenu du caractère structurant de ces équipements) :

- GIP Objectif Meuse (mesure 6.02) : 40 %
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Axe 6 – sport) : entre 20 et 40 %
- Conseil Départemental – Fond de développement des Territoires : limité à 2 dossiers par an pour la Communauté d'Agglomération + 1 dossier pour la Ville : 20 % de 400 000 €, soit 80 000 €
- Conseil régional - Contrat de partenariat Lorraine et Territoire : actuellement possible, mais pas de certitude concernant l'évolution suite à la fusion des régions
- Fédération Française de Football - Horizon Bleu 2016 : financement de 80 000 € pour la création d'un terrain synthétique et 15 000 € pour l'éclairage.

Sur la base de 40% d'autofinancement, la charge nette serait de : 818 800 €.

La Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui sera présenté au Conseil Municipal en décembre prochain. Néanmoins, afin d'anticiper la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre, il est proposé de pré-valider ce projet.

Calendrier prévisionnel :

- septembre 2015 : présentation et validation du programme
- octobre 2015 : engagement de la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre
- décembre/janvier : Avant Projet Définitif
- réalisation du projet : 2016-2017

Le Conseil Municipal sera à nouveau saisi lorsque nous en serons au stade Avant Projet Définitif, intégrant un plan de financement. Compte-tenu de l'ampleur du projet, de la nécessité de permettre une continuité de l'activité sportive et de la capacité de financement annuel des partenaires, un phasage de ce projet pourrait être pertinent.

En conséquence, le Conseil Municipal, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 27 voix pour

4 abstentions :

Mme TSAGOURIS, M. AYNES, M. GRAVIER, M. LATOUR

- Valider la faisabilité de ce projet et l'esquisse de son plan de financement
- Autoriser l'engagement des études techniques complémentaires nécessaires (géomètre, étude de sols, ...) à la finalisation du programme et au démarrage des études de maîtrise d'oeuvre
- Valider le principe d'engager, après l'approbation du programme en septembre, la maîtrise d'œuvre concernant cette opération avant l'intégration de ce projet au PPI qui sera présenté en décembre 2015,
- donner tout pouvoir au Maire ou à l'un de ses Adjoints ou Conseillers délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE MAIRE,
Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD